

le premier ministre se propose de faire, c'est d'instituer une commission d'enquête dont il établira le mandat à partir d'une lettre écrite par le ministre de la Justice (M. Cardin).

• (11.30 a.m.)

Le ministre de la Justice a pris grand soin dans sa lettre de ne mentionner que ses remarques à la Chambre des communes. Il ne dit rien de ses accusations voulant que cette affaire soit pire que celle de l'affaire Pro-fumo, et que plus d'un ministre soit impliqué.

Voici ce que le premier ministre cherche à faire maintenant. Au lieu d'avoir une enquête complète sur la question de privilège, il trie sur le volet les déclarations du ministre de la Justice qui feront l'objet de l'enquête. Je dois dire au premier ministre que les membres de notre Parlement et les Canadiens ne se contenteront pas d'un mandat soigneusement restreint, délimité par le gouvernement et autorisé par décret du conseil, comme substitut d'une enquête en bonne et due forme.

Je dirai au premier ministre que le Parlement donne un spectacle très peu édifiant aux Canadiens, et c'est le premier ministre qui en porte la responsabilité. Un de ses ministres a formulé des accusations très graves sans avoir vu le dossier Munsinger, de son propre aveu. De deux choses l'une: ou le ministre retire devant la Chambre les accusations qu'il a portées à sa conférence de presse, ou il en établit le bien-fondé.

Le premier ministre, responsable de la conduite de la Chambre et chef du gouvernement, doit veiller à ce que les ministres agissent avec toute la maturité d'esprit et toute la dignité requise. Un ministre, qui est censé posséder des renseignements confidentiels, ne peut se servir de sa position pour formuler des accusations générales qui portent atteinte à l'honneur et à l'honnêteté d'autres députés. Il lui incombe maintenant d'exhorter son ministre à retirer ses paroles ou à les justifier. Une enquête ne nous donnera pas satisfaction, si le gouvernement définit le mandat des enquêteurs.

Si je comprends bien la décision de Votre Honneur, une motion sur la question de privilège ne peut porter sur une enquête. Il serait peut-être préférable de déférer la question au comité des privilèges et élections, mais je crois que cela ne donnerait satisfaction à personne, car le débat dégénérerait probablement en une autre échauffourée. Si le premier ministre veut instituer une commission d'enquête, je prétends qu'il devra lui accorder des attributions que tous les partis

[M. Douglas.]

de la Chambre trouveront acceptables. Les attributions devront tenir compte des accusations portées par le ministre non seulement à la Chambre mais à l'extérieur de la Chambre. Le ministre devra alors comparaître devant cette commission d'enquête, corroborer ses accusations et mettre son siège ainsi que son portefeuille à la disposition de cette commission d'enquête. Les attributions de cette commission devront s'étendre aux accusations portées, mais la lettre du ministre de la Justice, dont le premier ministre a donné lecture, ne mentionne pas les très graves allégations formulées par le ministre de la Justice l'autre jour.

J'espère que le premier ministre essaiera de régler cette question, et rapidement. Nous avons passé toute la journée hier là-dessus et ce serait terrible si le Parlement sombrait encore aujourd'hui dans la pagaille. Il me semble que le premier ministre devrait consentir à la tenue d'une enquête qui permettrait l'examen des accusations faites par le ministre hors de la Chambre et les questions de privilège soulevées par les députés à la Chambre, le mandat de la commission indiquerait clairement que c'est au ministre de la Justice qu'il devra incomber d'établir le bien-fondé de ses accusations.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me rappelle que, l'autre jour, mon honorable ami a appuyé de tout cœur le gouvernement quand nous avons décidé de rédiger un décret du conseil en vue d'une enquête judiciaire. Il ne prétendait pas alors que ce qu'il fallait, ce n'était pas une enquête judiciaire.

L'hon. M. Starr: Un nom avait été cité.

Le très hon. M. Pearson: Ce n'était pas la première fois qu'on instituait une enquête.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Pearson) veut parler d'une affaire à laquelle j'ai été mêlé...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il s'agissait d'une prétendue fraude électorale...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Pearson: Si on me permet de continuer, monsieur l'Orateur, mon honorable ami s'est indigné de certaines accusations qui ont été lancées sans que des noms soient fournis. Il siège à la Chambre depuis deux ou trois ans, alors que des accusations